



# Compte-rendu du Conseil municipal du 18 septembre 2019



**Présents :** Olivier CHAPLET, Jean-Louis DUVAL, Jacques HEESTERMANS, Isabelle PREVOT, Jean-Michel BELHOMME, Liliana MEISTER, François REALINI, Jean-Marie CHEVALLIER, Daniel COMPTE, Charline COGET Dominique ORLANDO, Sandrine CAUVIN, Jean-Luc FARCY, Alain DEMANDRE, Stefanie NALINE, Etienne DEVAUX, Valentin VALERIUS, Caroline PAGES, Michel BERTRAND, Amandine SOUBESE, Jean-Pierre ACCOCE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :**

Mme CHILLOUX à M CHAPLET  
Mme FAYAT à Mme CAUVIN  
M FRANCOIS à M BELHOMME  
Mme CRISCIONE à M CHEVALLIER  
Mme VERRIER à Mme PAGES  
Mme FASSI à M FARCY  
Mme MAZERON à M BERTRAND

**Absents :**

Monsieur Daniel PEREIRA

**M. HEESTERMANS** est nommé Secrétaire de séance.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

► **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2019

**Vote : UNANIMITE**

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°47 du 18/05/2019**

Signature d'un contrat de location pour une maison située 22 rue de Guermantes au profit de M.RADUREAU

➤ **Décision n°48 du 27/05/2019**

Deuxième reconduction annuelle du marché portant sur les prestations régulières de nettoyage et d'entretien ménager des bâtiments communaux du Groupe Scolaire Jules Verne et de la Maison de Santé Pluri-professionnelle, pour une période de 12 mois à compter du 1er septembre 2019, avec la Société ECO7S FACILITIES

➤ **Décision n°49 du 27/05/2019**

Signature d'un contrat de maintenance et de service pour le défibrillateur automatique situé à l'Hôtel de ville avec la société CARDIOP



➤ **Décision n°50 du 29/05/2019**

Résiliation pour motif d'intérêt général du marché portant sur les prestations ponctuelles de nettoyage et d'entretien ménager des bâtiments communaux, lot n° 2 (2017M09) signé avec la Société RENOV'ACTION PROPLETE

➤ **Décision n°51 du 29/05/2019**

Résiliation pour motif d'intérêt général du marché portant sur les prestations de nettoyage annuel des surfaces vitrées des bâtiments communaux, lot n° 3 (2017M09) signé avec la Société RENOV'ACTION PROPLETE

➤ **Décision n°52 du 06/06/2019**

Signature du marché subséquent n° 17 portant sur les prestations du lot n°1 : matériels informatiques et périphériques, avec la Société MEDIACOM SYSTÈME DISTRIBUTION, pour un montant de 466,47 € HT.

➤ **Décision n°53 du 06/06/2019**

Signature d'un avenant avec la société COMCABLE pour un changement d'abonnement Fibre incluant la téléphonie pour l'école Paul Emile Victor

➤ **Décision n°54 du 11/06/2019**

Autorisation donnée à Mme Brizec d'effectuer une sous location d'un local situé rue de Paris au de Mme Tromeur

➤ **Décision n°55 du 14/06/2019**

Vente d'anciens ordinateurs avec écran au prix de 80€ au personnel communal

➤ **Décision n°56 du 28/06/2019**

Signature de l'accord-cadre à bons de commande, portant sur les prestations de fourniture et livraison de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires et accueils de loisirs Lot n°01, avec la Société ELIOR FRANCE ENSEIGNEMENT

➤ **Décision n°57 du 28/06/2019**

Signature de l'accord-cadre à bons de commande, portant sur la réalisation de travaux d'entretien, de réfection et de viabilité hivernale de la voirie et des réseaux divers Lot n°01, avec la Société COLAS IDF NORMANDIE

➤ **Décision n°58 du 28/06/2019**

Signature de l'accord-cadre à bons de commande, portant sur la fourniture et les travaux de signalisation horizontale et verticale de voirie Lot n°02, avec la Société VILLEQUIP

➤ **Décision n°59 du 05/07/2019**

Vente d'anciens ordinateurs sans écran au prix de 60€ au personnel communal

➤ **Décision n°60 du 05/07/2019**

Vente d'anciens ordinateurs avec écran au prix de 80€ au personnel communal

➤ **Décision n°61 du 10/07/2019**

Signature du marché subséquent n° 18 portant sur les prestations du lot n° 01: matériels informatiques et périphériques, avec la Société MEDIACOM SYSTÈME DISTRIBUTION, pour un montant de 2 524,34 € HT

➤ **Décision n°62 du 10/07/2019**

Signature du marché subséquent n° 19 portant sur les prestations du lot n° 02: matériels de vidéoprojection, avec la Société MEDIACOM SYSTÈME DISTRIBUTION, pour un montant de 1 194,01 € HT

➤ **Décision n°63 du 10/07/2019**

Signature du marché subséquent n° 20 portant sur les prestations du lot n° 03: licences de logiciels informatiques, avec la Société INMAC WSTORE MISCO, pour un montant de 2 537,28 € HT

➤ **Décision n°64 du 10/07/2019**

Signature du marché subséquent n° 21 portant sur les prestations du lot n° 04: Classes mobiles, avec la Société GESTEC, pour un montant de 16 100 € HT

➤ **Décision n°65 du 10/07/2019**

Signature d'un contrat de prêt de 600 000 € avec le Crédit Agricole pour le financement des investissements inscrits au budget 2019

➤ **Décision n°66 du 15/07/2019**

Signature d'un contrat avec la société LOGITUD pour la maintenance des Géo verbalisation électronique, pour un montant de 1585,31€ HT / an

➤ **Décision n°67 du 15/07/2019**

ANNULE

➤ **Décision n°68 du 23/07/2019**

Signature du marché portant sur les travaux de rénovation du Parc Urbain de Cesson-la-Forêt, Lot 01 : Voirie et Réseaux Divers, avec la Société MABILLON, pour un montant forfaitaire de 389 042,62 € HT

➤ **Décision n°69 du 23/07/2019**

Signature du marché portant sur les travaux de rénovation du Parc Urbain de Cesson-la-Forêt, Lot 04 : Espaces Verts, avec la Société FRANCE ENVIRONNEMENT, pour un montant forfaitaire de 26 603,00 € HT

➤ **Décision n°70 du 23/07/2019**

Signature du marché portant sur les travaux de rénovation du Parc Urbain de Cesson-la-Forêt, Lot 05 : Ouvrages particuliers, avec la Société SETHY, pour un montant forfaitaire de 16 508,70 € HT

➤ **Décision n°71 du 26/07/2019**

Signature d'un contrat avec la société ACTIV+ SOFTWARE pour la mise en place d'un accès wifi public à l'espace associatif Jacques PREVART d'un montant de 60€ HT/an

➤ **Décision n°72 du 08/08/2019**

Signature de 3 contrats avec la société COMCABLE pour les abonnements fibre optique de Jules VERNE annexe, Jules FERRY et le CTM

## ADMINISTRATION GENERALE

### ► Accord sur le projet de périmètre et des statuts du SIVOM de Cesson et Vert Saint Denis

**APPROUVE** le projet de périmètre du SIVOM de Cesson et de Vert-Saint-Denis issu de la fusion du Syndicat Intercommunal de la culture de Cesson/Vert-Saint-Denis et du Syndicat Intercommunal des Sports de Cesson/Vert-Saint-Denis tel que proposé par Mme la Préfète de Seine et Marne dans son arrêté 2019/DCRL/BLI/65 du 1er juillet 2019.

**APPROUVE** le projet de statuts dudit SIVOM tels qu'annexé à l'arrêté susvisé.

**DEMANDE** à Madame la Préfète de Seine et Marne de prononcer la fusion des deux syndicats à la date du 1er janvier 2020.

Fait et délibéré,

**Vote : UNANIMITE**

### ► Signature de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'abris voyageurs

**DECIDE** d'accepter les termes de l'avenant n°1 présenté par le Département de Seine et Marne,

**AUTORISE** M. le Maire à signer ledit avenant

Fait et délibéré,

**Vote : UNANIMITE**

### ► Adhésion au Groupement d'Intérêt Public Maximilien

**DECIDE** l'adhésion de la Ville de Cesson au Groupement d'intérêt public Maximilien pour une durée indéterminée ; l'adhésion étant renouvelée automatiquement jusqu'à décision de retrait formulée 3 mois avant la fin de l'exercice budgétaire en cours.

**DECIDE** d'approuver la convention constitutive du Groupement d'intérêt public.

**DECIDE** de régler la contribution annuelle calculée sur la base d'une part fixe de 1 200 € complétée d'un forfait de 0.01 € au nombre d'habitants, et au prorata temporis pour la première année.

**DESIGNE** Monsieur HEESTERMANS Maire-Adjoint comme représentant de la Ville de Cesson au Groupement d'intérêt public, et M REALINI Maire-Adjoint comme représentant suppléant.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes relatifs à cette adhésion.

Fait et délibéré,

**Vote : UNANIMITE**

## FINANCES

### ► Régularisation mise à disposition SIS

**AUTORISE** Monsieur le comptable public à procéder aux régularisations qui conviennent, par opérations d'ordre non budgétaires, afin d'être en concordance avec les écritures de patrimoine de la ville, à savoir le débit du compte 2423 « Immobilisations mise à disposition dans le cadre du transfert de compétences d'établissements publics de coopération intercommunale » et le crédit du compte 193 « Neutralisations et régularisations d'opérations » pour la somme de 1 565,16 €.  
Fait et délibéré,

**Vote :** UNANIMITE

### ► Abrogation de la délibération n°92/2008 relative aux moyens de paiement de la régie de recette pour les activités du service enfance

**DECIDE** de modifier la délibération n°92/2008 ainsi qu'il suit :

Article 6 : Les recettes désignées à l'article 5 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- En numéraire
- Par chèque
- Par chèque vacances
- Par prélèvement automatique sur la base d'un contrat établi entre le bénéficiaire et la Ville de Cesson
- Par Chèque Emploi Service Universel (CESU) selon les modalités suivantes :
  - La monnaie ne sera pas rendue sur une différence éventuelle entre le montant de la somme demandée et la somme inscrite sur le CESU
  - La somme demandée peut être réglée par d'autres moyens en complément du CESU
  - Le montant du CESU devra être inférieur ou égal à la somme demandée
  - L'adhésion au prélèvement automatique exclut l'utilisation du CESU
- Par paiement internet

Fait et délibéré,

**Vote :** UNANIMITE

## AMENAGEMENT

### ► Rétrocession des espaces communs rue Théodore André Monod et d'une partie de la rue de la Tramontane

**APPROUVE** la rétrocession de la parcelle X 1093 anciennement cadastrée X 761.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

**PRECISE** que le promoteur prend à sa charge les frais inhérents à la rétrocession (étude notariale). Il est à noter que les équipements destinés à être versés dans le domaine de la voirie communale ou ses dépendances sont acquis au titre de l'euro symbolique.

Fait et délibéré,

**Vote :** UNANIMITE

► **Rapport d'activité 2018 de l'Etablissement Public Foncier de la Région Ile de France**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité de l'Etablissement Public Foncier de la région ile de France.

► **Rapport d'activité 2018 de l'Etablissement Public d'Aménagement**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité de l'Etablissement Public d'Aménagement.

**VIE LOCALE**

► **Abrogation de la délibération 110/2018 relative aux règlements des salles communales**

**ADOpte** ces nouveaux règlements intérieurs et conventions,

**DIT** que ces nouvelles dispositions sont effectives à compter du 18 septembre 2019  
Fait et délibéré,

**Vote** : UNANIMITE

**EDUCATION**

► **Demandes de subventions pour les actions menées en faveur de la jeunesse**

**AUTORISE** Monsieur le Maire a déposer des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires institutionnels suivant les actions et activités proposées par la ville au bénéfice des jeunes cessonais auprès de :

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine et Marne
- Du Conseil Départemental de Seine et Marne
- De la Caisse Nationale d'Allocation Familiale
- De la Caisse d'Allocation Familiale de Seine et Marne

Fait et délibéré,

**Vote** : UNANIMITE

**RESSOURCES HUMAINES**

► **Mise à jour pour l'octroi des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (ihts)**

**DECIDE** d'autoriser :

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les fonctionnaires et les agents contractuels appartenant aux grades suivants :

- Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Rédacteur,
- Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Adjoint Administratif,
- Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Technicien,
- Agent de Maîtrise Principal,

- Agent de Maîtrise,
- Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Adjoint Technique,
- Animateur Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Animateur,
- Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Adjoint d'Animation,
- Chef de Service de Police Municipale Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Chef de service de Police Municipale Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Chef de service de Police Municipale,
- Brigadier-Chef Principal,
- Gardien-Brigadier,
- Auxiliaire de Puériculture Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Auxiliaire de Puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe

**DIT** que les heures supplémentaires devront être effectivement réalisées,

**DIT** que seules seront prises en considération les heures supplémentaires effectuées à la demande du responsable de service,

**DIT** que seules seront prises en considération les heures supplémentaires effectuées en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail,

**DIT** que le plafond de 25 heures par mois, par agent, ne pourra pas être dépassé, sauf dérogations prévues règlementairement,

**DIT** que les heures supplémentaires seront soit rémunérées soit récupérées,

**DIT** que les heures supplémentaires seront majorées au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,  
Fait et délibéré,

**Vote : 24 voix POUR**

**04 ABSTENTIONS** (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

**► Modifications au tableau des effectifs**

**DECIDE** de créer :

- 1 poste d'Attaché territorial, titulaire, à temps complet,
- 2 postes d'Agent de Maîtrise territoriaux, titulaires, à temps complet,

**DIT** que la présente délibération prendra effet au 01.10.2019,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,  
Fait et délibéré,

**Vote : 24 voix POUR**

**04 ABSTENTIONS** (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Recrutement d'un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire**

**DECIDE** de recruter un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire pour dispenser la formation obligatoire aux agents de la Police Municipale intitulée « Bâtons et Techniques Professionnelles d'Intervention » qui se déroulera entre le mois d'Octobre et Décembre 2019 pour une durée de 3 heures,

**FIXE** l'indemnité accessoire sur la base d'un forfait brut de 70 euros par agent de police municipale à former,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dispositif,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

**Vote : 24 VOIX POUR**

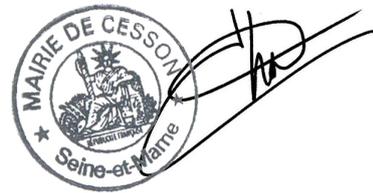
**04 ABSTENTIONS** (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 19/09/2019

Le Maire,



Olivier CHAPLET